



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Pour diffusion immédiate**

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ DE PRESSE NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ  
AUX AGENCES DE DISSÉMINATION DES ÉTATS-UNIS NI ÊTRE PUBLIÉ AUX ÉTATS-UNIS

**ROGERS SUGAR INC.  
DÉCLARE UN DIVIDENDE AUX ACTIONNAIRES**

**Montréal, CANADA – le 8 février 2024 – Rogers Sugar Inc. (RSI)** annonce que son Conseil d’administration a autorisé la déclaration d’un dividende trimestriel de 0.09\$ par action aux actionnaires inscrits au 29 mars 2024, à être payé, le ou avant le 17 avril 2024. Il s’agit d’un dividende admissible pour fins fiscales.

Pour de plus amples renseignements :

M. Jean-Sébastien Couillard  
Vice-président des finances, chef de la direction financière et secrétaire corporatif  
Lantic Inc.  
Tel: (514) 940-4350  
Site web <http://www.lanticrogers.com>